



Communauté de Communes

Des Trois Forêts

4, route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN

Tél : 03 25 01 38 53

**PROCES VERBAL SOMMAIRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU : 08 FEVRIER 2022 à ORGES**

Date de Convocation : 02/02/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Sous la présidence de : Marie-Claude LAVOCAT

Secrétaire de séance : Yvette ROSSIGNEUX

❖ **Désignation du secrétaire de séance** : Yvette ROSSIGNEUX → à l'unanimité 30

❖ **Approbation compte rendu conseil communautaire 20/12/21** → à l'unanimité 30

❖ **Décisions de la Présidente** : → à l'unanimité 30

Fourniture et mise en place d'un système de visioconférence Logitech Group 1 415,56 € HT soit 1 698,67 € TTC	.40-2021	21/12/2021	Administratif
ZAE : Achat de plantations pour le Site le Chameau 608.50 € H.T.	.41-2021	20/12/2021	Le chameau
ZAE Bâtiment Energie R – Fourniture et pose de portes et fenêtres 10 816 € H.T. soit 12 979,20 € T.T.C.	.42-2021	01/02/2022	Service public de proximité
Achat d'un véhicule de service pour la CC3F 14 172,26 € H.T. soit 16 945.16 € T.T.C.	.43-2021	01/02/2022	PVD
2022			
Micro-crèche Bricon - Levé topographique d'une parcelle à Bricon 52120 804.20 € H.T. soit 965.04 € T.T.C.	.01-2022	28/01/2022	Micro-crèche Bricon
Achat matériel d'élagage pour la Brigade Intercommunale 373.90 € H.T. soit 448.68 € T.T.C.	.02-2022	03/02/2022	Brigade
Micro-Crèche Bricon – Etude géotechnique de conception du projet à Bricon - 1 660 € H.T. soit 1 992 € T.T.C.	.03-2022	07/02/2022	Micro-crèche Bricon

❖ **DIA prises par la Présidente** : aucune préemption → à l'unanimité 30

COMMUNES	Adresse du bien	Sect°	N° parcelle	Type	Superficie	Date décision
ARC-EN-BARROIS	rue Anatole Gabeur	AE AE	172 173	bâti	00ha07a97ca 00ha00a24ca	20/12/2021
CHATEAUVILLAIN	7 rue de Richebourg	AB	185	bâti	00ha00a83ca	21/12/2021
CHATEAUVILLAIN	2 B rue Saint Jacques	AC	116	bâti	00ha01a18ca	21/12/2021
ARC-EN-BARROIS	rue Gabriel Peignot	AA	174	bâti	00ha00a70ca	23/12/2021
CHATEAUVILLAIN - MARMESSE	1 impasses Mammès	314 A 314 A	772 773	bâti	00ha05a87ca 00ha07a38ca	03/01/2022
ORGES	1 rue de la Voinchère	AH AH	332 333	bâti	00ha00a68ca 00ha01a03ca	28/01/2022
ORGES	Jardins Paillot	AE AE	155 184	non bâti	00ha00a14ca 00ha16a72ca	31/01/2022
ARC-EN-BARROIS	Ruelle du Moulin	AA	341	bâti	00ha00a19ca	31/01/2022
CHATEAUVILLAIN MARMESSE	16 rue des Etangs	314 ZA	228	bâti	00ha26a93ca	01/02/2022

❖ **PLUi : Rédaction des lignes directrices quant aux projets éoliens et photovoltaïques**

Arrivée de 2 Conseillers Communautaires : M. CHECCI et Mme DIDIER

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion des membres de la commission PLUi, du 11 janvier 2022 a été annulée.

Elle est reportée au mardi 22 février 2022, à 14h30, à Cirfontaines-en-Azois.

Photovoltaïque :

En sus de la présentation d'un projet photovoltaïque privé à Laferté-sur-Aube faite lors du dernier Conseil Communautaire, la CC3F a été informée, en date du 19/01/22, d'un nouveau projet photovoltaïque à Bugnières, d'une surface totale de quasi 28 hectares.

Positionnement de la CC3F relatif au développement de projets industriels éoliens et photovoltaïques au sol sur le territoire de la CC3F : La C.C.3.F. décide, dans le cadre de la rédaction de son PLUi de suivre la position prise par le Parc national de forêts, par sa délibération n°2021-31 en date du 20/12/21.

→ Pour 30 – Abstention 2

❖ GEMAPI : Réunions publiques 'Entretien des cours d'eau'

Lors de la Conférence des Maires de la CC3F qui s'est tenue le mardi 30 novembre, le service SATE du Conseil Départemental est venu rappeler les obligations d'entretien des cours d'eau.

Compte tenu du contexte sanitaire, les réunions publiques prévues initialement les 11, 18 et 25 janvier 2022 ont été annulées, et reportées comme suit :

- 15/02/2022, 10h30 : MARANVILLE – Salle du Châtelain (à côté caserne des pompiers)
- 22/02/2022, 10h30 : ORGES – Salle de la Dhuy
- 01/03/2022, 10h30 : ARC-EN-BARROIS – Salle des Fêtes

❖ Tourisme : Adhésion à l'association de préfiguration de l'Agence d'attractivité départementale →

Pour 31 – Contre 1

Après avoir présenté le projet de création d'une agence d'attractivité départementale, le Conseil Communautaire :

Considérant que le Conseil Départemental de la Haute-Marne a initié il y a plusieurs mois une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en lien avec la Maison Départementale du Tourisme (MDT), relative à la mise en place d'une nouvelle gouvernance en matière d'attractivité et de tourisme.

Considérant le travail mené, en amont, par la MDT et le Conseil Départemental de la Haute-Marne sur le développement du territoire et plus particulièrement sur les thématiques de l'attractivité et du développement touristique ;

Il en ressort de cette mission la nécessité d'optimiser les ressources en vue de renforcer le tourisme et l'attractivité sur l'ensemble du département de la Haute-Marne, à travers la création d'une Agence Départementale d'Attractivité et de Tourisme.

En effet, les enjeux supra-communaux nécessitent que le territoire se dote d'une Agence d'attractivité et du tourisme, à hauteur des enjeux du Département, pour intervenir sur les thématiques majeures de l'attractivité et du développement touristique ;

Cette agence prendra la forme d'une Société Publique Locale (SPL) dont le capital social sera formé de capitaux publics. Toutefois, dans l'attente de la mise en place de cette structure, une association de préfiguration sera mise en place. Les EPCI, compétents en la matière de promotion touristique, et les principales communes du département sont sollicités pour acter le principe de création de l'agence et d'adhérer à l'association de préfiguration.

Considérant que l'intérêt de la Communauté de Communes des Trois Forêts se trouvant sur le périmètre de l'Agence, conduit à approuver la création de cette Agence d'Attractivité, en permettant d'associer notamment les acteurs socio-économiques du territoire ;

Vu également le projet des statuts de l'association « Agence d'attractivité et de tourisme de la Haute-Marne » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adopter le principe d'adhésion de la C.C.3.F. à ladite agence ;
- D'approuver les statuts de l'association de préfiguration « Agence d'attractivité et du tourisme de Haute-Marne ».

Pour information : Taxe de séjour au 31-12-21

La Présidente rappelle que depuis 2009, la CC3F a instauré et perçoit la taxe de séjour.

La Présidente rappelle que le but de cette taxe est de financer les activités touristiques menées par la CC3F par le biais de l'Office de Tourisme des Trois Forêts (OT3F).

Cette taxe doit permettre de ne pas faire reposer ce financement uniquement sur les contributions fiscales de la population, mais également sur les personnes séjournant sur le territoire.

La Présidente rappelle les enjeux, les objectifs et les conséquences de cette taxe, ainsi que l'utilisation, en faveur de la promotion du tourisme, qui doit en être faite.

La Présidente rappelle que l'intégralité de la taxe de séjour perçue est reversée à l'Office de Tourisme des Trois Forêts.

De même que la taxe additionnelle départementale qui est versée par les hébergeurs à la CC3F, et qui est ensuite reversée intégralement au Conseil Départemental 52.

Taxe de séjour 2021 reversée à l'Office de Tourisme des 3 Forêts : 12 797.19 €

Taxe additionnelle 2021 reversée au CD 52 : 1 279.72 €

A compter de de 1^{er} trimestre 2022, la déclaration de la taxe de séjour par les hébergeurs devra se faire par la plateforme de déclaration en ligne : <https://cc3f-taxedesejour.consonanceweb.fr/>

❖ Tourisme : PCC Petites Cités de Caractère Châteauvillain – Renouvellement de l'opération façades pour la période 2022-2023-2024 – Modification du règlement. Vote de la participation de la CC3F.
→ à l'unanimité 32

Lors du Conseil Communautaire du 20/10/21, l'Assemblée avait validé le principe du renouvellement de l'opération PCC.

Il avait été proposé à la CC3F et à la Commune de Châteauvillain de renouveler cette opération pour la période 2022-2023-2024, selon la répartition suivante :

Participation de la CC3F à hauteur de 5 800 € pour les 3 années, votée le 20/10/21

Opération 2022-2023-2024	FCI		Animation	
CC3F	30 %	5 800.00 €	0 %	0.00 €
Commune Châteauvillain	70 %	13 533.00 €	100 %	7 289.00 €
TOTAL		19 333 €		7 289 €

Suite au dernier Comité Technique des PCC, une autre répartition a été proposée entre tous les partenaires, concernant le Fonds Commun d'Intervention, avec une répartition en adéquation avec le volume des dossiers traités par secteur.

Par conséquent, le coût pour la Commune de Châteauvillain et la CC3F, à répartir entre elles sera de :

Opération 2022-2023-2024	FCI	Animation
CC3F + Commune CHATEAUVILLAIN	29 000 €	7 288 €

Il est donc demandé à nouveau à la CC3F et à la Commune de Châteauvillain de délibérer.

Il est proposé la répartition comme suit :

Même proportionnalité que celle votée le 20/10/21 :

Opération 2022-2023-2024	FCI		Animation	
CC3F	30 %	8 700.00 €	0 %	0.00 €
Commune Châteauvillain	70 %	20 300.00 €	100 %	7 228.00 €
TOTAL		29 000 €		7 228 €

❖ Finances : Adhésions diverses

- **Adhésion 2022 au syndicat Mixte du Pays de Chaumont : 29 976 €** → à l'unanimité 32
Base 7 494 habitants X 4 €

2015	20 482,50 €	2017	23 718,00 €	2019	30 828,00 €	2021	30 116,00 €
2016	20 042,50 €	2018	31 296,00 €	2020	30 828,00 €	2022	29 976,00 €

- Adhésion 2022 à la Fondation du Patrimoine : 330 € → à l'unanimité 32
1^{ère} adhésion en 2021 : 300 € (délib 20/07/21)

❖ Finances : Autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 relatives à l'exercice 2022 → à l'unanimité 32

❖ Environnement – Opération Jachères fleuries pour les années de 2022 à 2026 → à l'unanimité 32

La Présidente rappelle :

- Que depuis 2006, des endroits bien choisis aux bords des routes, aux entrées des villages ou encore dans les champs, bénéficient de l'opération jachères fleuries ;
- Que l'opération jachères fleuries menée par la CC3F, auprès des Communes membres désireuses, consiste à fournir aux Communes des semences achetées par la CC3F, afin qu'elles les sèment sur des petites surfaces à proximité de lieux fréquentés par le public (abords des villages, plans d'eaux, massifs de fleurs, squares, ...)
- Que lors du conseil communautaire du 02/02/2021, il avait été décidé de reconduire cette opération pour l'année 2021.

En 2021, 24 villages de la CC3F ont participé à cette opération. Cette opération est également préinscrite dans le cadre du PTRTE.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire cette opération pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 et, de prévoir annuellement une dépense de 600 € aux budgets primitifs, soit un total de 3 000 € pour toute la durée de l'opération.

La CC3F recensera annuellement les communes intéressées.

Pour info : dépenses engagées les années précédentes :

2012	259.21 €	2017	316.01 €
2013	629.72 €	2018	399.00 €
2014	238.26 €	2019	458.50 €
2015	307.27 €	2020	393.00 €
2016	364.43 €	2021	478.80 €

Travaux divers

La commission 'Bâtiments-Travaux' se réunira prochainement, afin de prendre connaissance plus dans le détail des projets ci-dessous :

❖ Micro-crèche Bricon

L'architecte travaille sur le dossier. Un projet sera présenté et travaillé prochainement avec les membres de la commission et les membres du bureau (date de réunion communiquée prochainement).

Le projet doit répondre aux nouvelles normes fixées par décret du 25/08/2021 applicable notamment pour les nouvelles constructions, dès le 01/09/21, dont les principaux changements portent sur :

- Le nombre de places d'accueil : 12 enfants simultanément au lieu de 10 ;
- Un nouveau référentiel bâtimentaire précisant de nouvelles normes en termes de superficie (augmentation des surfaces), de décibels et d'amélioration de la luminosité naturelle.

Compte tenu de ces nouveaux paramètres à la construction, le coût global H.T. (AMO + Travaux + études préalables + missions externes, ...) pourrait être estimé à ce jour à +/- 940 000 € H.T.

Présentation, prochainement, après rencontre avec la PMI.

❖ Aire de Camping-cars

Le cabinet Euro-Infra travaille sur le dossier qui avait été présenté et retenu en conseil communautaire. Tous les points techniques, sécuritaires, ..., doivent être pris en considération. Un projet sera présenté et travaillé prochainement avec les membres de la commission et les membres du bureau (date de réunion communiquée prochainement).

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le coût global H.T. (AMO + Travaux + études préalables + missions externes, ...) pourrait être estimé à ce jour à +/- 500 000 € H.T.

La consultation pour le marché de travaux sera prochainement mise en ligne (vers le 10/02/22), ainsi que la consultation pour un cabinet pour la mission SPS, pour les équipements techniques et pour la convention d'occupation des sols.

L'ouverture des plis permettra d'ajuster le prévisionnel financier.

❖ Création de la station de recherche culturelle et artistique

Après discussion avec les différents acteurs du Site Le Chameau et de la programmation des autres travaux sur le site, il est envisagé de programmer ces travaux début septembre 2022.

❖ ZAE – Projet création d'un Espace France Services à Châteauvillain au Site Le Chameau : lancement consultation marché de travaux et autorisation à la Présidente de solliciter les subventions

→ à l'unanimité 32

L'architecte travaille sur le dossier qui avait été présenté et retenu en conseil communautaire.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le coût global H.T. (AMO + Travaux + études préalables + missions externes, ...) pourrait être estimé à ce jour à +/- 450 000 € H.T.

La consultation pour le marché de travaux sera prochainement mise en ligne.

L'ouverture des plis permettra d'ajuster le prévisionnel financier.

❖ Motions, informations et questions diverses

M. Claude Gagneux demande, compte tenu du fait que certaines communes du territoire souhaiteraient installer des caméras de surveillance (vidéo protection), s'il ne serait pas envisageable, via la C.C.3.F. de procéder à un recensement des communes intéressées, en vue après de procéder à une commande groupée. Ce travail collaboratif, en concertation avec la gendarmerie, permettrait d'étudier une optimisation et une rationalité du maillage territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h30.

**La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT**

